

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept janvier, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT-HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 30 janvier 2025.

Ordre du jour

- Terrain des Elians : offre d'acquisition révisée
- Adoption de la charte graphique du nouveau logo
- Rénovation énergétique pôle scolaire : résultat appel d'offres de la mission « relevé 3D »
- Subvention de soutien à Mayotte
- Informations intercommunales
- Questions diverses

RÉUNION DU 30 JANVIER 2025

Le trente janvier deux mil vingt-cinq, à vingt heures, les membres du conseil municipal de Saint-Hélen se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD - Solène SAMSON – Monique MOREAU – Laurence GABORIT – Mrs Olivier BOIXIERE – Jean-Michel JOURDAN– Maël FELIN – Serge RIVIERE – Olivier TREHEL

Absents excusés : Mme Evelyne GUERY (procuration à Monique MOREAU)
 Mme Aurore PAU (procuration à Solène SAMSON)
 Monsieur Elie CHATTON (procuration à Jean-Michel JOURDAN)
 Madame Gwénaëlle MARTIN
 Monsieur Pascal BOURSICOT

Secrétaire de séance : Mr Jean-Michel JOURDAN

A l'unanimité, le conseil accepte de rajouter à l'ordre du jour la question relative au versement de la subvention à l'APEL et l'AMICALE LAIQUE au titre de l'année 2024.

Le procès-verbal de la précédente séance n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2025-01-01

OBJET : ACQUISITION DU TERRAIN DES ELIANS : OFFRE REVISEE

(Délibération transmise en sous-préfecture le 1^{er} février 2025)

Monsieur Olivier BOIXIERE rappelle à l'assemblée le projet de la municipalité d'implanter au lieu-dit « les Elians » un ensemble locatif de pleins pieds pour séniors, un espace type mini crèche ainsi que des logements libres et locatifs sociaux. Puis il retrace les différentes étapes de discussions qu'il y a eu avec la famille CHOUIN, propriétaire du terrain cadastré ZK n°38 d'une superficie de 5 650m² situé au centre de ce projet.

Une décision a d'ailleurs été prise le 11 avril 2024 pour l'acquisition de ce terrain au prix de 19€ le m².

Mais initialement, les propriétaires n'avaient pas informé la mairie qu'un fermage était perçu depuis une quarantaine d'années et le vendaient donc libre. Dans la mesure où l'exploitant paie un loyer pour exploiter cette surface, il est titulaire sur ces terres d'un bail soumis au statut de fermage et la résiliation de ce bail en cours fonde le droit à l'indemnité d'éviction du locataire.

Les échanges entre les propriétaires et le fermier ne permettent pas d'arriver à un compromis sur le montant du droit d'éviction et cela vient bloquer la situation.

C'est pourquoi, en accord avec les propriétaires et le notaire chargé de cette succession il vous est proposé de réviser le tarif initial, à charge pour la mairie de prendre en charge l'indemnité d'éviction postérieurement à la signature de l'acte. Le bien s'entendra donc bien vendu grevé du bail et le locataire devra au préalable renoncer à son droit de préemption.

Le prix est donc fixé à 18 € le m², soit une transaction d'un montant, hors frais de notaire de 101 700€.

Après avoir pris connaissance de ces données, le Conseil Municipal,

- ☞ accepte d'acquérir ce terrain appartenant aux Consort CHOUIN
- ☞ propose une offre ferme de 18 € le m²
- ☞ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire
- ☞ Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024-03-07 du 11 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2025-01-02

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE PÔLE SCOLAIRE : RELEVE 3D

(Délibération transmise en sous-préfecture le 1^{er} février 2025)

Dans le cadre de la rénovation énergétique du pôle scolaire et afin d'améliorer la connaissance du patrimoine de l'établissement concerné, il a été décidé de faire réaliser l'ensemble des plans des bâtiments du site par une modélisation des bâtiments sur un modèle 3D.

Trois prestataires ont été consultés et deux ont répondu, à savoir :

- ☞ Cabinet PATUREL de PLERIN : 7 680 € TTC
- ☞ QUARTA de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE : 8 400 €

Après étude et analyse par la société ISTOR, l'AMO désigné pour ce projet, il s'avère que l'offre du Cabinet PATUREL répond parfaitement au cahier des charges.

Aussi et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents retient la proposition du cabinet PATUREL pour un montant de 6 400 € HT soit 7 680 € TTC.

DÉLIBÉRATION N° 2025-01-03

OBJET : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

(Délibération transmise en sous-préfecture le 1^{er} février 2025)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de SAINT-HELEN tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 800 € à la Protection civile –FNPC Tour Essor – 14, Rue Scandicci 93500 PANTIN

DÉLIBÉRATION N° 2025-01-04

OBJET : SUBVENTION APEL ET AMICALE LAÏQUE – ANNEE 2024

(Délibération transmise en sous-préfecture le 1^{er} février 2025)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année la commune verse aux associations de parents d'élèves (Amicale Laïque pour l'école publique et APEL pour l'école privée) une subvention déterminée en fonction du nombre d'élèves scolarisés à la rentrée de septembre. Pour information, cette subvention n'avait pas été versée en 2024, il convient donc de régulariser la situation.

Ainsi pour l'année 2024, le montant de ces subventions s'élève à :

<u>Amicale Laïque</u>	98 enfants x 6 euros soit 588 euros
<u>APEL</u>	79 enfants x 6 euros soit 474 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame Le Maire à procéder aux versements de ces sommes.

INFORMATIONS MUNICIPALES

ADOPTION DE LA CHARTE GRAPHIQUE DU NOUVEAU LOGO

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte la charte graphique du nouveau logo.



Cette nouvelle identité visuelle s'inscrira dans le paysage de la commune au cours de l'année à travers cette charte graphique qui habillera nos supports de communication (site internet, panneaux de signalisation, lettre.....)

PANNEAU D'INFORMATION

Comme évoqué lors du précédent conseil, le conseil municipal a acté l'installation d'un panneau d'affichage (structure bois) au niveau du parking à vélo face au bar.

COMMISSION DES TRAVAUX

Monsieur Maël FELIN fait part à l'assemblée du compte rendu de la commission travaux qui s'est réunie le vendredi 24 janvier 2025 et notamment la création d'un stationnement minute face à la boulangerie. Monsieur FILOCHE de l'ADAC propose de compléter le travail déjà réalisé en y incorporant de nouveaux scénarios incluant un mini giratoire et les abords de la boulangerie.

PONT DE COETQUEN

Monsieur Olivier BOIXIERE informe l'assemblée qu'après consultation du dossier auprès de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP 22), un avis défavorable a été

émis. Une rencontre a donc eu lieu sur place avec l'architecte des bâtiments de France ce jour afin de trouver une solution et de permettre la réhabilitation du pont.

VENTE FONDS DE COMMERCE

L'acte portant sur la résiliation du contrat de location-gérance et la cession du fonds de commerce au profit du « Café sur Rance » a été signé le 16 janvier 2025 devant Maître Charles LACOURT Notaire à COMBOURG. Prix de cession : 30 000 €.

FRESQUE MUR

Madame le Maire propose à l'assemblée qu'une fresque extérieure soit réalisée sur le mur de l'impasse menant à l'Ecole St-Yves. Un devis a été sollicité auprès la société STRAT OSTER de QUEVERT. Coût estimé à 4 845 €.

DATES A RETENIR

Commission des finances : jeudi 20 février 2025

Conseil municipal : jeudi 27 février 2025

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Olivier TREHEL propose qu'un devis soit sollicité auprès du Syndicat Départemental d'Electricité pour la mise en place d'un coffret électrique au niveau du cimetière, du terrain de tennis, de l'Etang des Quintaines et de la place Claude Laraud face au commerce. Ce travail pourrait être réalisé avant le vote du budget primitif.

Monsieur Serge RIVIERE souhaite qu'un empierrement soit effectué au niveau du container à verres situé au Gage.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits

La séance est levée à 21 heures 30

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS ET SIGNATURES

NUMEROS	OBJETS	PAGES
2025-01-01	Acquisition terrain des Elians : offre révisée	1
2025-01-02	Rénovation énergétique pôle scolaire : relevé 3D	2
2025-01-03	Solidarité avec la population de Mayotte	2
2025-01-04	Subvention APEL et AMICALE LAIQUE – Année 2024	3

	Signatures	Observations
PINARD Marie-Christine		
BOIXIÈRE Olivier		
PAU Aurore		Procuration à Solène SAMSON
TRÉHEL Olivier		
GUÉRY Evelyne		Procuration à Monique MOREAU
RIVIÈRE Serge		
MOREAU Monique		
CHATTON Elie		Procuration à Jean-Michel JOURDAN
SAMSON Solène		
FELIN Maël		
GABORIT Laurence		
JOURDAN Jean-Michel		
BOURSICOT Pascal		Excusé
MARTIN Gwénaëlle		Excusée